

Chassignolles

C'est beau un village la nuit

2019

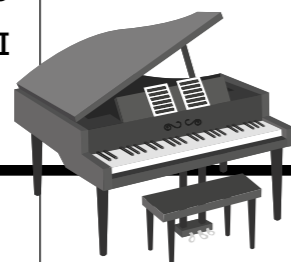


SOMMAIRE

- 3 Hommage à Rémy PIROT
- 4 Bilans et investissements
- 6 Travaux réalisés en 2019



- 10 Adressage
- 11 Columbarium et Jardin du souvenir
- 12 Classe de découverte 2019
- 14 Classe de neige 2020
- 14 Effectifs RPI



- 16 Cyril Huvé (la Grange aux Pianos)
- 18 Pierres qui chantent
- 19 Maison des Traditions
- 22 Don du sang
- 23 FCBB
- 24 Familles Rurales
- 24 Club de marche de Chassignolles
- 25 Vœux de M^{me} le Maire
- 26 État civil 2019
- 26 Infos pratiques communales
- 27 Associations communales
- 27 Informations générales
- 27 Ordures ménagères
- 28 Manifestations 2020



Rémy Pirot, Maire honoraire, nous a quittés le 2 octobre après une vie basée sur un engagement de tous les jours.

Agriculteur de métier, c'est tout d'abord au sein de la profession agricole en tant que membre du syndicat agricole local et élu à la chambre d'agriculture, secrétaire du CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), Président de la caisse locale d'assurance mutuelle agricole, où il a défendu sa profession dans le but d'améliorer le quotidien de ses collègues. Cet investissement lui a valu notamment de recevoir la médaille de chevalier du mérite agricole en 1982.

C'est également en devenant acteur de la démocratie locale par son entrée au conseil municipal en 1971 où d'emblée, il est devenu adjoint au maire ; preuve que ses compétences étaient déjà reconnues. Puis, à l'issue des élections municipales de 1977, il a été élu maire et ce jusqu'en 2008.

Au cours de ces 31 ans de mandat à la tête de notre commune, Rémy Pirot qui a toujours fait preuve d'écoute, de patience et de justesse, n'aura pas ménagé son temps pour défendre les services publics, comme la Poste ou l'école et trouver des financeurs pour mener à bien de nombreux projets afin de développer notre commune et faire qu'il fasse bon vivre à Chassignolles.

En effet, c'est sous son impulsion que les habitants ont pu voir :

- la boulangerie remise aux normes ;
- l'acquisition du dernier café/hôtel/restaurant par la municipalité ;
- la construction et la rénovation de la salle des fêtes ;
- la concrétisation de 2 opérations d'habitats groupés par un bailleur social ;
- la réhabilitation des bâtiments de l'îlot de l'église en logements avec la réfection des places alentour ;
- l'aménagement d'un terrain de tennis et d'un 2^e terrain de football avec la construction des vestiaires ;
- et la création de notre musée municipal, site qui fait que l'on parle de Chassignolles bien au-delà de notre territoire ;

tout ceci en veillant toujours à ce que la voirie soit entretenue aussi bien dans le bourg que dans la campagne.



Rémy Pirot

Pour son implication quotidienne au service des autres, il s'est alors vu remettre en 2009 la médaille d'or régionale, départementale et communale décernée aux élus ou fonctionnaires territoriaux pour les années accomplies au service de la collectivité.

Il faut noter que tout ceci s'est fait en ayant une vie familiale bien remplie auprès de son épouse et de ses 7 enfants, épouse qu'il faut associer à cet hommage car elle a dû faire face pendant ses absences répétées au quotidien de la vie familiale.

C'est aussi en étant très investi dans le monde associatif, que ce soit au football en tant que joueur puis supporter, à la société de chasse, au club de théâtre où il a joué de nombreuses années, à l'amicale de la Saint Vincent, de la Saint Blaise et des Donneurs de sang ou auprès de l'Union Nationale des Combattants en Afrique du Nord.

Avec sa disparition c'est une page de l'histoire de Chassignolles qui se tourne.

LE CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ

Bilan des investissements 2018

DÉPENSES EFFECTIVES

Remboursement du capital des emprunts pour des investissements précédents	33149,62 €
Panneaux de signalisation pour la Maison des Traditions	1116,00 €
Blocs lumineux "issue de secours"	2120,64 €
Réhabilitation sanitaires stade avec accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (solde)	8182,06 €
Gouttières mairie	9058,26 €
Réaménagement des extérieurs de la mairie (solde)	91832,79 €
Ordinateur secrétariat	1732,80 €
Moins-value sur vente 3 lots au lotissement "Les Béjauds"	20462,19 €
	167654,36 €

RECETTES EFFECTIVES

Fonds de compensation de la TVA	20225,15 €
Excédent de fonctionnement dégagé sur les exercices antérieurs	53000,45 €
Plus-value sur vente 3 lots au lotissement "Les Béjauds"	23381,19 €
Remboursement prêt CODAC	595,18 €
Amortissement du fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Châtre / Sainte-Sévère pour l'aménagement des extérieurs de la salle socio culturelle "La Tazonnière"	6928,84 €
	104130,81 €

Bilan du fonctionnement 2018

DÉPENSES

Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures administratives et de voirie, achat boutique Maison des Traditions (38 948,80 €) / Matières premières pour la cantine (12 914,24 €) / Entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel roulant et des terrains (46 215,81 €) / Assurances (11 403,73 €) / Maintenance matériels, frais d'affranchissement, de télécommunication, honoraires, publicités, animations Maison des Traditions (25 685,48 €) / locations matériels (1 251,00 €) / divers frais (335,00 €)	136754,06 €
Charges de personnel	205112,45 €
Charges de gestion courante : indemnités et charges afférentes pour les élus (24 827,85 €) / Subventions aux associations (1 435,40 €) / Participation au RPI (30 047,74 €) / Participation au service d'incendie et de secours (12 270,25 €) / Participation aux autres organismes de regroupement (2 287,70 €) et au CCAS (3 000,00 €)	73868,94 €
Intérêts des emprunts	8725,26 €
Valeur comptable de 3 lots vendus au lotissement "Les Béjauds"	23381,19 €
Amortissement du fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Châtre / Sainte-Sévère pour l'aménagement des extérieurs de la salle socio-culturelle "La Tazonnière"	6928,84 €
	454770,74 €

RECETTES

Remboursement sur rémunération du personnel en cas de maladie + Aide de l'État pour emplois en contrat unique d'insertion	28705,04 €
Produits des services : Entrées Maison des Traditions et ventes boutique (7776,58 €) / Concessions et occupation du domaine public par Enedis, Fonds de Péréquation Postal et remboursement frais de chauffage par les locataires du bâtiment de l'école (12 787,00 €) / Repas cantine (17 053,90 €) / Vente de bois (4 796,00 €)	42413,48 €
Impôts et taxes : Taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (165 689,00 €) / Attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (9 104,25 €) / Taxe additionnelle aux droits de mutation (14 119,31 €) / Fonds de péréquation des ressources intercommunales (10 058,00 €) / Fonds de Compensation de la TVA sur dépenses de fonctionnement 2017 (4 865,15 €)	203835,71 €
Dotations de fonctionnement versées par l'État (193 082,00 €) / Compensation de l'État au titre des exonérations de taxes foncières et d'habitation (21 389,00 €) / Subventions du Conseil Régional (2 140,00 €), du Conseil Départemental (1 100,00 €) et don de l'Association des Amis de la Maison des Traditions (1 692,00 €) pour des manifestations organisées par la Maison des Traditions	219403,00 €
Dotations aux élus locaux	2972,00 €
Loyers des immeubles + location de la salle socio-culturelle	42950,64 €
Produit de cession des 3 lots vendus au lotissement "Les Béjauds"	2937,48 €
Reprise sur provision réalisée pour loyers boulangerie	3688,00 €
Différence entre la valeur comptable des 3 lots vendus au lotissement "Les Béjauds" et le prix de cession	20462,19 €
Prise en charge loyers photocopieur par nouveau fournisseur	2144,35 €
	569511,89 €

Investissements 2019 (vote du budget)

DÉPENSES PRÉVUES

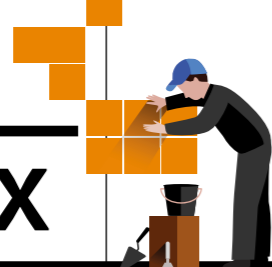
Remboursement du capital des emprunts pour des investissements précédents	30000,00 €
Réaménagement parcours permanent Maison des Traditions	140000,00 €
Adressage lieux dits (panneaux et numéros d'habitations)	10000,00 €
Provision pour remboursement cautions versées par locataires	2500,00 €
Ordinateur Maison des Traditions	1300,00 €
Borne incendie "Le But"	3100,00 €
Jardin du souvenir et columbarium	15000,00 €
Reliure registres état civil	2000,00 €
Réfection du pont des Presles	30000,00 €
Travaux de voirie	39000,00 €
Aménagement douche dans logement	5000,00 €
Diagnostic pour réfection de la toiture terrasse de la Maison des Traditions	16000,00 €
Diagnostic des travaux de réfection à entreprendre à l'église	20000,00 €
Dépenses imprévues	23000,00 €
Déficit d'investissement fin 2018	102988,85 €
	439888,85 €

RECETTES PRÉVUES

Fonds de compensation de TVA	14000,00 €
Excédent d'investissement	39388,85 €
Conseil Départemental - Fonds d'Action Rural pour la réfection du pont des Presles	17000,00 €
Conseil Départemental - Fonds d'Action Rural pour travaux de réhabilitation de l'école, achat d'une rigoleuse et travaux de voirie	25600,00 €
État - Dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réhabilitation de l'école (solde) et le réaménagement des extérieurs de la mairie	18000,00 €
Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour la mise en accessibilité de la mairie	24000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	172200,00 €
Amortissement du fonds de concours versé à la Communauté de Communes La Châtre / Sainte-Sévère pour l'aménagement des extérieurs de la salle socio-culturelle "La Tazonnière"	7000,00 €
Remboursement cautions locataires	2500,00 €
Cession 1 lot lotissement "Les Béjauds"	200,00 €
Emprunt	120000,00 €
	439888,85 €

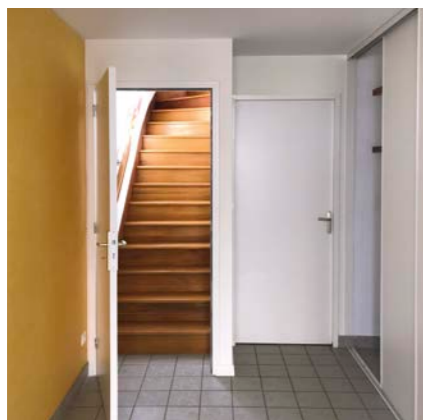
Aucune subvention n'étant acquise au moment du vote du budget pour le réaménagement du parcours permanent de la Maison des Traditions, aucune somme n'a été inscrite en recettes.

LES TRAVAUX



POUR AMÉLIORER LE CONFORT ET RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS TROIS LOGEMENTS COMMUNAUX

LOGEMENT SITUÉ AU N°8, RUELE DU XXI^E SIÈCLE :



Ce logement, situé à l'étage, possède au rez-de-chaussée un hall d'entrée d'un très grand volume. Ce dernier était ouvert sur une cage d'escalier, elle-même ouverte sur une zone de passage entre la cuisine et la salle à manger/salon. Cet ensemble ne pouvait être convenablement chauffé sans qu'il soit envisagé l'installation de radiateurs électriques d'une puissance très énergivore.

Au cours des toutes dernières années, par souci d'économie d'énergie et de confort, nous avons déjà réalisé divers travaux avec le personnel communal comme : l'isolation des combles et de la sous-face de l'escalier ainsi que le remplacement de radiateurs.

Profitant de la vacance de ce logement, le personnel communal est intervenu :

- Dans le hall d'entrée, après avoir déposé un grand placard coulissant, pour réaliser l'isolation de la sous-face de la dalle béton de l'étage (situé sous la cuisine). Une fois modifié dans sa hauteur, le placard a été réinstallé.
- Au pied de l'escalier pour réaliser une cloison isolante dans laquelle une porte, elle-même isolante, a été placée pour permettre l'accès à l'étage et ainsi isoler la partie habitable du hall d'entrée.
- Sur certains radiateurs à faible rendement en procédant à leur remplacement (opération complémentaire à la précédente intervention).
- Sur une fenêtre de toit par son repositionnement et son isolation.
- Et sur les murs, plafonds et boiseries où, après avoir déposé les papiers peints, le logement a été totalement repeint car comme pour tout bailleur il s'avère nécessaire, après plusieurs années de location, de refaire papiers et peintures d'un logement.



LOGEMENT SITUÉ AU N°4, RUELE DU XXI^E SIÈCLE :

Pour des raisons de facilité d'utilisation, il s'avère souvent nécessaire de remplacer les baignoires par des douches équipées de dispositifs de sécurité et de confort.

C'est dans ce contexte que nous sommes intervenus pour installer une douche de 200 mm x 80 mm dans ce logement. Cette intervention a nécessité quelques travaux de plomberie et de faïence.

Le coût total de cette opération, réalisée par la SARL JD de LA CHATRE, s'est élevé à **4 352,51 € TTC.**



LOGEMENT SITUÉ AU N°12, RUELE DU XXI^E SIÈCLE :

Comme au n°8 de cette même rue, les employés communaux sont intervenus pour procéder au remplacement de 3 radiateurs à faible rendement.



DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE SUR LA COUARDE AUX PRESLES

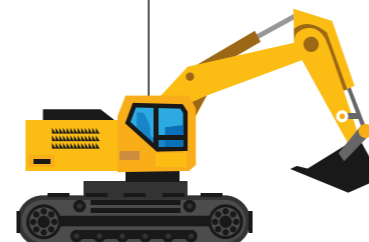
Au cours de l'hiver 2017/2018, la Commune de Pouligny-Saint-Martin et nous-mêmes, constatons un affaissement de la chaussée au droit de cet ouvrage mitoyen entre nos 2 communes (4 lignes de buses de diamètre 800 mm). Affaissement occasionné par un affouillement important autour des buses dont certaines d'entre-elles étaient également affaissées : de larges cavités apparaissaient sous la chaussée (essentiellement en rive droite).

Sans délai, il fallait prendre un arrêté de voirie interdisant la circulation sur cet ouvrage et procéder à son affichage. Les principaux utilisateurs de cette voie étaient contactés eu égard à la gêne occasionnée par cette interdiction.

Chaque commune devant supporter à part égale le coût des travaux, il revenait à chacune d'elles de réfléchir de son côté aux solutions techniques et économiques envisageables. Dès la mise en place du budget 2018, voté le 13 avril, une provision de 30 000 € était faite à la rubrique "voirie".

Pour avancer sur ce dossier l'Agence Technique Départementale de l'Indre (ATD36) était alors sollicitée. Cette dernière nous a alors remis un compte rendu détaillé des désordres observés lors de leur "visite diagnostic". Par une note explicative jointe il nous était conseillé d'opter pour un seul ou deux ouvrages jumelés de type "cadre" (solution à définir en fonction de la section choisie). Le montant prévisionnel annoncé s'élevait à 90 000 € TTC, hors honoraires de maîtrise d'œuvre.

Lors de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2018 et devant ce montant prévisible important de travaux, il était alors convenu d'attendre que le débit de la Couarde permette de compléter les investigations déjà réalisées. À cette date, force était de constater notre impossibilité de réaliser un ouvrage avant le 15 novembre (date limite pour exécuter des travaux en rivière) en tenant compte des éléments suivants : de la limite de notre prévision budgétaire, de la technique non arrêtée, des



délais insuffisants pour retenir un maître d'œuvre, lancer un appel d'offres, choisir une entreprise et pour que celle-ci exécute ses plans et réalise le chantier.

Pour toutes ces raisons et après avoir pu compléter nos investigations au cours de l'été et demandé conseil auprès d'entreprises compétentes, il était décidé lors de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2019, en accord avec les membres du conseil municipal de Pouligny-st-Martin, de retenir comme solution un "cadre biais" en béton armé de 3 mètres de largeur et de 1,50 mètre de hauteur. Pour ce faire il fallait rechercher un maître d'œuvre qualifié pour la réalisation de ce type de travaux et lancer un appel d'offres auprès d'entreprises de génie civil.

Le 18 avril 2019 nous recevions en mairie un représentant du Service Planification Risques Eau Nature de la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de déterminer la démarche à entreprendre au titre de la loi sur l'eau et les documents à transmettre pour obtenir le plus rapidement possible leur accord et pouvoir arrêter une date de démarrage des travaux, sachant que nous ne pourrions pas intervenir entre le 15 novembre et le 15 mars.

Le maître d'œuvre retenu fut le Bureau d'Études DB de Saint-Maur (36) pour un montant TTC de 4 320,00 €.

Lors de la réunion du conseil municipal du 4 juillet 2019 et suite à la réunion entre la commission travaux et des élus de la commune de Pouligny-st-Martin, il était décidé de lancer un appel d'offres par voie dématérialisée auprès de 3 entreprises : SEGEC (La Châtre), ATRS (Lacs) et DUCROT (Lacs).

Les propositions des 3 entreprises consultées ont été les suivantes :

**SEGEC : 50 000 € HT - DUCROT : 55 199 € HT
ATRS : 57 450 € HT.**

Il est rappelé que l'ensemble des dépenses sera supporté par moitié par chaque commune.

C'est donc l'entreprise SEGEC qui a été retenue pour un montant de **60 000 € TTC.**



LES TRAVAUX



Le Conseil Départemental s'étant engagé à allouer à notre Commune une subvention de 17 333 € dans le cadre du F.A.R. (Fond d'Action Rural).

Début septembre les plans d'exécution remis par le bureau d'études béton armé étaient validés par le maître d'œuvre.

L'ordre de service de démarrer les travaux a été envoyé à la SEGEC le premier octobre et l'entreprise pouvait alors commencer la phase préfabrication dans l'usine de Montgivray.

Les éléments préfabriqués étaient composés de : 8 murs (compris les 4 murs d'abouts), 3 dalles biaisées pour la couverture et 6 poutres de rives prévues pour recevoir les garde-corps.

L'installation de chantier a été mise en place dans la semaine du 14 au 18 octobre et le premier "coup de pelle" a été donné le 23 octobre.

Les photos jointes permettent d'appréhender les phases successives du chantier. Les murs d'about ont été orientés sur place afin d'optimiser l'engouffrement des eaux dans l'ouvrage en s'adaptant aux méandres du ruisseau.

La Couarde a retrouvé son lit le 8 novembre après reprofilages des berges et mise en œuvre des remblais et des enrochements autour de l'ouvrage.

Après un temps de séchage des bétons de clavetage, l'étanchéité de la dalle a été réalisée.

Pour terminer le chantier la couche de roulement en enrobé a été appliquée le 21 novembre et les garde-corps ont été posés le 2 décembre.

Ce 2 décembre au soir, la circulation a été rétablie sur l'ouvrage.



LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE



RAPPEL : Ce projet lancé en 2018 et présenté sur le bulletin de cette même année était planifié ainsi :

1^{er} TEMPS : En mesure d'urgence, exécuter une structure de consolidation provisoire de la poutraison, mesure pouvant être conduite par nous-mêmes avant qu'une intervention définitive soit réalisée par une entreprise agréée par les services de l'État.

2^e TEMPS : Lancer une consultation d'architectes indépendants agréés par les services de l'État pour réaliser un diagnostic global de restauration de l'édifice.

3^e TEMPS : Lancer les travaux en les échelonnant en fonction des budgets successifs et des subventions obtenues.

Les travaux à caractère d'urgence ont finalement été conduits par nous-mêmes et réalisés par l'entreprise Micat. Ils ont été réceptionnés par les services de l'État en 2018 sans avoir à confier ultérieurement une intervention définitive à une entreprise agréée (1^{er} temps ci-dessus).

Il convenait donc de lancer la deuxième phase de la démarche :

Après consultation des services de l'État 3 sociétés ont été consultées, mais nous n'avons reçu à la date limite de remise des offres (le 31 juillet) qu'une seule

proposition, celle du cabinet Marie Pierre NIGUES (79). La relance des sociétés n'ayant pas donné suite à l'appel d'offres étant restée sans effet, nous nous sommes assurés auprès des services de l'État et des collectivités clientes de la fiabilité de cette société et de la valeur technique et économique de sa proposition.

Toutes les informations reçues (sans exception), ont confirmé notre sentiment d'avoir à faire à une société digne de confiance présentant une proposition cohérente en termes de prix et de prestations.

Avant de passer commande, et sur les conseils du conservateur régional des monuments historiques, nous attendons les propositions de sociétés agréées devant chiffrer la mission "diagnostic optionnel des peintures" sachant qu'il est préférable de réaliser cette étude en même temps que l'étude diagnostique afin d'avoir une prévision au plus juste des besoins et des travaux à réaliser. Cette étude étant nécessaire avant toute intervention sur les parties enduites intérieures.

Simultanément, nous avons recherché les subventions pouvant être accordées pour cette opération. Nous n'avons pas à ce jour le cumul prévisible de ces dernières, mais nous savons que nous partons au minimum d'une subvention de la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles) de 50 % du montant de l'étude diagnostique globale et de 40 % du montant des travaux.

Le Département viendra compléter ces aides.

SÉCURISATION DE L'INTERSECTION ENTRE LA RUE DES GALOCHES ET LA RUE DE CÉLESTINE (face à la salle des fêtes)



TRAVAUX

Le projet de sécurisation de cette intersection a fait l'objet de nombreuses approches et visites sur place de la commission travaux pour tenir compte :

- du gabarit du car scolaire qui arrive de la Rue des Galoches et se dirige vers le centre-bourg (plusieurs implantations ont été expérimentées) ;
- d'une organisation nécessaire du stationnement en matérialisant des places de parking utiles lors de certaines manifestations à la salle des fêtes ;
- du passage régulier d'écoliers, seuls ou en groupe (pour se rendre par exemple à la bibliothèque) ;
- de la proximité de la rue Traditions qui débouche sans visibilité au droit de cette intersection ;
- de l'existence de l'entrée du garage rattaché au logement communal au n°2 de la Rue de Célestine.

Au moment de la rédaction de ce bulletin, les travaux réalisés par les employés communaux sont en cours d'exécution. Il restera à réaliser la couche de roulement en enrobé en 2020.

TRAVAUX DIVERS RÉALISÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Comme chaque année, en dehors de l'entretien de nos espaces verts (fauchage, broyage, tonte), de nombreux petits travaux de voirie ont été réalisés par les employés communaux : applications ponctuelles d'enrobé à froid, comblement de "nids-de-poule", busages, petits travaux de génie civil...

Les employés communaux ont également procédé à la pose de panneaux indicateurs de hameaux et de lieux-dits en complément de ceux existants ou en remplacement de panneaux détériorés. Certains panneaux de signalisation endommagés ont également été remplacés, (voir article sur la signalétique).



LES TRAVAUX



Pour parfaire cet adressage et faire en sorte qu'il soit le plus précis possible, **dans certains endroits, il a été nécessaire de le compléter par la pose de panneaux de lieux-dits ou directionnels.**

Quelques foyers, dont nous avons essayé de réduire le nombre au maximum, ont vu leur adresse modifiée.

Ceci afin qu'il y ait une homogénéité sur un même secteur et pour ne pas multiplier la signalisation sur les routes, source de "pollution" visuelle et enfin pour faciliter l'entretien des dépendances par les agents.

La pose des panneaux a été réalisée sur les voies communales par les agents du service technique de notre commune et par les agents du Conseil Départemental sur les routes dont il est gestionnaire.



L'ADRESSAGE

Comme annoncé dans le dernier bulletin, **2019 aura vu la mise en place de l'adressage dans les hameaux.**

À cet effet une somme de 10 000 € avait été inscrite au budget de cette année.

Le souhait du conseil municipal a été de fournir à l'ensemble des habitants de notre commune un numéro identique à tous, tant dans la matière, que la couleur et la qualité. Pour ce faire **nous avons passé une nouvelle commande à la fonderie GARGAM implantée à Pouancé dans le Maine et Loire.**

Un découpage de notre territoire en secteurs a été réalisé et une répartition de la distribution des numéros faite en fonction de ceux-ci : distribution effectuée par des conseillers municipaux.



Nous en avons profité pour remplacer quelques panneaux de signalisation endommagés.

L'acquisition de ces numéros et des différents panneaux s'élève à 9040,51€ TTC dont 2757,31€ pour les numéros et 6283,20€ pour les panneaux.

Aujourd'hui la communication a été réalisée par nos soins auprès de différents services, tels que la Poste, le Syndicat des Eaux de la Couarde, la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère, le service des impôts, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la Gendarmerie **et auprès d'un géant de la géolocalisation, Via Michelin.**

Nous espérons que cela facilitera votre vie au quotidien et surtout, en matière de secours, permettra la localisation précise de chacun, but premier de cette démarche.



COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Au fil des années, le nombre de crémations est en hausse constante.

Face à ce constat, **le conseil municipal,** lors du vote du budget 2019 **a inscrit une somme de 15 000 € afin d'offrir aux familles qui le souhaitent un espace pour conserver ou disperser les cendres de leurs défunts et ainsi respecter leurs dernières volontés.**

Après avoir observé ce qui avait été réalisé dans d'autres communes, les membres de la commission travaux ont réalisé une esquisse de ce futur espace qu'ils ont souhaité bien délimité dans un cadre végétalisé très soigné.



Celui-ci se situerait dans la partie la plus récente du cimetière, face à l'escalier.

Il serait composé d'une zone de dispersion avec une colonne du souvenir, de 3 caves urnes et de 4 columbariums, dont 3 de 2 cases et 1 de 3 cases pouvant recevoir respectivement 4 et 2 urnes, et d'un banc.

Trois entreprises ont été consultées, les Ets Pasquet-Puybertier de La Châtre, Ferrandière de Bouesse et la Société Granits et Marbres Mourier de La Souterraine.

Les prix remis sont respectivement 12045,00€, 14390,00€ et 11760,00€ TTC pour des articles en granit.

Le conseil municipal dans sa séance du 6 septembre 2019 a privilégié l'offre du fabricant de la Souterraine, les 2 autres n'étant que des revendeurs.

La pose des différents éléments sera faite par le fabricant et l'aménagement paysager sera réalisé par les employés municipaux. Il sera différent de l'esquisse jointe, notre projet ayant quelque peu évolué.

à l'heure où cet article est rédigé les travaux ne sont pas commencés mais cela ne devrait tarder.

Il reviendra au conseil municipal, dans une prochaine séance, d'établir un règlement pour cet espace ainsi que pour l'ensemble du cimetière et de fixer les tarifs et durée des concessions.



LA CLASSE DÉCOUVERTE DU RPI DE LA CLASSE DES CP-CE1 DE LE MAGNY

Les élèves de CP-CE1 sont partis en séjour découverte ayant pour thème

“Devenir un citoyen responsable”.



Le financement

Le coût du voyage était de **144 euros** par élève soit un total de **3024 euros**. Pour financer cette sortie, une vente de chocolats fut réalisée au mois de décembre : les bénéfices ont été partagés entre les deux écoles du RPI pour participer également au financement du voyage au ski. Les bénéfices pour l'école de Le Magny se sont élevés à **600 euros**.

Puis, les parents ont participé aux emballages cadeaux dans le magasin Décathlon à Saint-Maur (36), les bénéfices se sont montés à **400 euros**.

L'APE les CHATS'MAGNOLLES a participé financièrement en versant **1200 euros**.

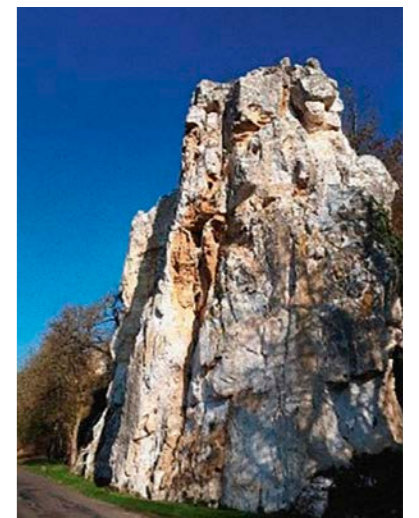
Le RPI a versé **200 euros** (soit 10 euros par enfant).

Les parents ont participé à hauteur de **30 euros** dont **10 euros** pour que les enfants puissent tous s'acheter un souvenir au Futuroscope.

Pour compléter le financement, la coopérative scolaire a payé le reste du voyage mais également les licences USEP (enfants et adultes).

Les activités

- Les élèves ont débuté leur séjour à Mérigny (36) pour effectuer une **randonnée pédestre de 2 heures sur les traces des sarcophages et des castors** autour du rocher de la Dube.
- Les élèves ont pique-niqué puis dans l'après-midi, la classe a été séparée en deux groupes : **un groupe a fait de l'escalade et l'autre groupe du tir à l'arc ventouse**, puis inversion des activités pour les deux groupes.
- Après ces activités, l'USEP a offert un goûter aux enfants.
- Nous sommes partis ensuite à Vouneuil-sur-Vienne (86) pour rejoindre le centre qui nous a hébergés.
- Les enfants se sont installés puis nous sommes allés dîner dans le centre et pour terminer la journée, nous avons effectué une **balade crépusculaire de deux heures pour écouter les bruits des animaux**.
- Le lendemain matin, nous avons pris un petit-déjeuner sous forme de buffet dans le centre et **nous sommes partis au Futuroscope (86)**.
- Un guide nous attendait pour nous accompagner toute la journée. Le midi, nous avons pique-niqué, ce dernier avait été préparé par le centre de Vouneuil-sur-Vienne.
- **Nous avons pu faire 6 attractions dans la journée :**
 - les lapins crétins
 - la Vienne dynamique
 - le sauvetage académie
 - le circuit
 - les yeux grands fermés
 - l'âge de glace
- Nous avons terminé notre journée par la boutique où **tous les enfants ont pu acheter un souvenir à hauteur de 10 euros**.



Ingrid JUNJAUD

Enseignante
de Le Magny

LA CLASSE DE NEIGE DE 2020

LE LIEU : COLLET D'ALLEVARD (ISÈRE)

C'est une station familiale avec 28 pistes, pour un total de 35 km de domaine skiable.

La station est située à 1450 m d'altitude (altitude max. 2100m).

Le logement est prévu - au Centre Valcoline - Jacques Effroy.

Ce centre est labellisé clef verte (1^{er} label environnemental).

Il est situé à 100 m des pistes, il n'y aura donc pas de transport à emprunter pour aller skier.



LES DATES :

Le séjour aura lieu du **lundi 30 mars au samedi 4 avril**. Le départ du lundi est fixé vers 6h du matin et le retour du samedi soir vers 20h.

LE COÛT :

Le coût total pour 40 enfants est de 22500 euros, soit environ 560 euros/enfants. Il se décompose comme suit :

- Transport aller/retour : 3200 euros
- Pension : 11760 euros (49 euros/jour/enfant)
- Remontées pour 5 jours : 1840 euros (46 euros/enfant)
- Matériel ski : 200 euros (1euro/jour/enfant)
- Cours de ski ESF : 1640 euros (82 euros/jour/enfant)
- animateurs pour 6 jours : 1800 euros (150 euros/jour/classe)
- Randonnée raquettes : 360 euros (180 euros/classe)
- Chiens de traîneaux : 880 euros (440 euros/classe)
- Médailles ESF : 280 euros (7 euros/enfants)
- Rencontre pisteur secouriste : 280 euros (140 euros/classe)
- Transport des chiens de traîneaux : 100 euros (50 euros/classe)
- Droit d'inscription au pep : 80 euros (2 euros/enfant)

ACTIONS MENÉES POUR FINANCER LE SÉJOUR :

- La vente de chocolats de Noël.
- La soirée tartiflette le samedi 16 novembre à la salle des fêtes de Chassignolles.
- Les emballages cadeaux dans les enseignes Décathlon et Maison du monde à Châteauroux.
 - samedi 14 et dimanche 15 décembre
 - samedi 21 et dimanche 22 décembre
 - lundi 23 décembre- mardi 24 décembre
- Le loto samedi 18 janvier à la salle des fêtes de Chassignolles.
- Marie-Claire Tribet a proposé que la chorale de Le Magny, avec la participation des chorales d'Aigurande et d'Arthon, organise une représentation le 26 janvier dans l'église de Chassignolles.
- Une grille saint Valentin sera distribuée en février.
- Nous vous proposons également la vente de saucisson, cette vente fonctionne comme celle des chocolats.
- Le site la trousse à projets permet de récolter de l'argent par des dons. Il suffit de se connecter sur ce site et de donner une somme d'argent pour le projet.
- M^{me} Jasmin a proposé d'organiser dans son restaurant une animation jeux de société.
- L'association des parents d'élèves participe au financement du séjour à hauteur de 3900 euros.

CE QUI RESTE À LA CHARGE DES FAMILLES :

Le reste à charge : entre 80 et 100 euros. Les enfants auront une enveloppe souvenir de 10 euros compris dans ce prix.

LES EFFECTIFS DU RPI CHASSIGNOLLES - LE MAGNY : LES CHATS'MAGNOLLES

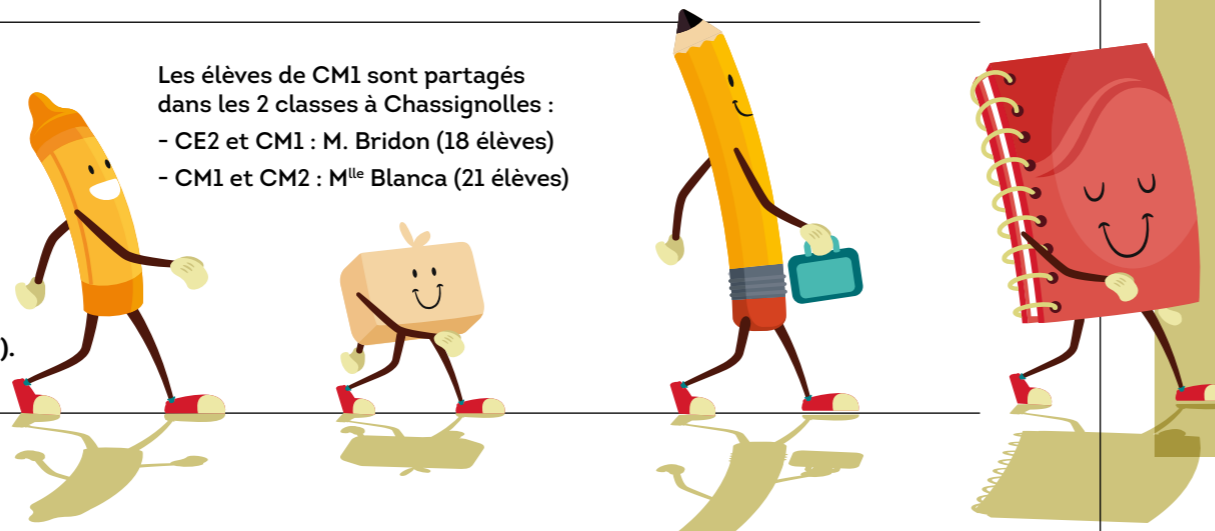
Les élèves de CP sont partagés dans les 2 classes au Magny :

- PS et MS : M^{me} Chiron (20 élèves)
- GS et CP : M^{me} Gion (27 élèves)
- CP et CE1 : M^{lle} Junjaud (25 élèves)

Les élèves de CM1 sont partagés dans les 2 classes à Chassignolles :

- CE2 et CM1 : M. Bridon (18 élèves)
- CM1 et CM2 : M^{lle} Blanca (21 élèves)

Une baisse des effectifs par rapport à l'année passée de moins 6 élèves (117).



Niveau	Effectifs par niveau	Effectifs par classe	Effectifs par école
Petite section	10	PS - MS = 20	72 élèves École du Magny
Moyenne section	10		
Grande section	15	GS-CP = 27	
CP	23	CP-CE1 = 25	39 élèves École de Chassignolles
CE1	14		
CE2	7	CE2-CM1 = 18	
CM1	21	CM1-CM2 = 21	
CM2	11		
TOTAL RPI		111 élèves	

LA GRANGE AUX PIANOS OU LA PASSION DE PARTAGER LA MUSIQUE



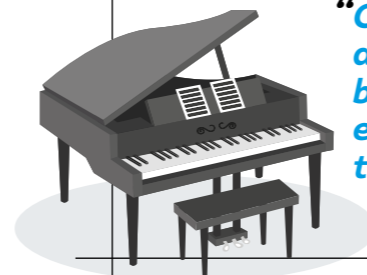
Voilà déjà 11 ans que le pianiste de renommée internationale Cyril Huvé a posé ses valises à Chassignolles. La grange qu'il a acquise alors n'a plus rien de commun avec celle qui présentait alors son porteau pour recevoir le matériel agricole et les animaux. Au fil des ans, la grange restaurée et habitée, est devenue un lieu de vie musicale qui reçoit les plus grands artistes, réunissant des publics de tous âges et de tous horizons. Si la Grange aux Pianos a su trouver sa place comme atout culturel pour la commune de Chassignolles et ses environs, c'est bien grâce à la haute qualité de sa programmation et à la passion de partager qui anime Cyril Huvé. Sa marque de fabrique depuis toujours : rendre accessible à tous la musique sous toutes ses formes, et chercher à briser les barrières d'idées reçues d'une musique réservée à une élite. "Chacun a la capacité de percevoir ce qui est beau, ce qui nous élève, et doit y avoir accès en toute simplicité".

La Grange aux Pianos est un lieu hors du commun où sont rassemblés cinq pianos historiques datant de 1818 à 1915. En dehors du Musée de la Cité de la Musique à Paris, c'est déjà une exception ! Encore plus de les entendre, joués par des artistes !!



"Je me suis aperçu que la programmation des saisons passées ne mettait pas assez en valeur ces instruments, car la plupart des œuvres étaient jouées sur des instruments modernes plus standards. Les groupes de touristes et les groupes scolaires qui nous visitent, entendent ces instruments depuis plusieurs années puisque les représentations qui leur sont destinées me permettent de les jouer dans des répertoires qui leur sont bien adaptés", nous confie Cyril Huvé.

La saison qui vient de s'achever a été très bien reçue par le public fidèle, mais aussi par un public nouveau qui, soit pour le programme d'un concert, soit par le bouche-à-oreille, est venu découvrir l'endroit. L'authenticité du lieu et l'acoustique remarquable, contribuent à ce que chacun se retrouve au plus près des intentions des artistes. "C'est rare aujourd'hui,



"Chacun a la capacité de percevoir ce qui est beau, ce qui nous élève, et doit y avoir accès en toute simplicité"

puisque la musique classique est souvent destinée à être jouée dans des salles aux tailles immenses, nous éloignant souvent d'une perception proche du son et des artistes", commente Cyril Huvé. "Les temps forts qui ont marqué cette saison ont été nombreux puisque nous avons une saison qui proposait 21 concerts de fin mai à mi-septembre. Parmi eux, j'en retiendrai quelques-uns, comme le défilé Haute Couture en Mode Classique avec le couturier Reinhard Luthier, ou le week-end de Pentecôte pendant lequel de jeunes talents confirmés du CNSM de Paris (conservatoire national supérieur de musique de Paris) sont venus jouer avec ferveur des œuvres de Mozart et de Beethoven. Les instruments historiques de la Grange aux Pianos avaient alors la part belle et ce fut pour le public habitué, une belle occasion de les entendre. Nous avons eu de magnifiques concerts durant le Festival International de luth, guitare et piano cet été. Parmi ceux-ci, le récital du pianiste Michel Dalberto, le jazz manouche d'Angelo Debarre ou le récital du luthiste Miguel Henry, et bien sûr, le récital des trois guitaristes qui enseignent à l'Académie de guitare qui s'est déroulé à l'église de Chassignolles dans le cadre du festival des Pierres qui Chantent et plus particulièrement de l'opération "Musique et théâtre au Pays". Ce concert a eu beaucoup de succès. C'est important pour nous de faire vivre la commune de Chassignolles au rythme de nos événements musicaux et nous la remercions pour la mise à disposition des lieux de répétition et de cours que nos stagiaires guitaristes investissent en été pendant la semaine du festival."

La saison prochaine s'annonce encore très riche, avec en 2020, le 250^e anniversaire de la naissance de Beethoven. Pendant les week-ends de l'Ascension et de Pentecôte, sur ses instruments historiques ou sur instruments modernes, la grange fera résonner ses murs et permettra d'entendre de grands artistes comme l'intégrale des trios avec piano par Philippe Cassard, Anne Gastinel et David Grimal et de très talentueux jeunes musiciens comme le quatuor à cordes Daphnis. Bien évidemment, un autre moment important sera la deuxième semaine d'août avec le Festival International de guitare, luth et piano pendant lequel jazz et classique se côtoieront pour le plus grand plaisir de tous.

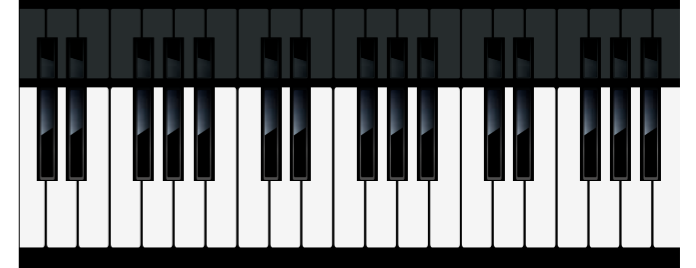
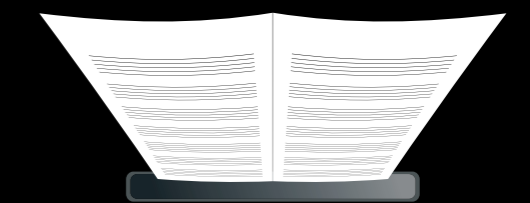


PROGRAMME 2020

détaillé à partir du printemps sur le site : la-grange-aux-pianos.com

NB : toutes les activités de la Grange aux Pianos sont organisées par l'association Musiciens Ensemble, pour nous rejoindre comme bénévole dans cette aventure de passion pour la musique, contactez

Céline Huvé au 06.33.63.38.97





“PIERRES QUI CHANTENT” À CHASSIGNOLLES

Comme ce fut le cas les années passées, l'église Saint-Etienne a accueilli un concert dans le cadre du festival des Pierres qui chantent. Initialement créé par Gérard Guillaume, ce festival est organisé par la Communauté de Communes du Pays de La Châtre et "mis en musique" par l'Office du tourisme du Pays de George Sand dans le cadre de l'opération Musique et Théâtre au Pays avec le soutien financier de la Région Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental de l'Indre.

Le dimanche 11 août, la Grange aux Pianos a fait résonner les guitares de deux grands solistes, Rémi Jousset et Judicaël Perroy, en avant-première de son Festival International de Guitare et de Luth.

Le public était au rendez-vous et l'église tout juste assez grande pour accueillir les amateurs de musique ensoleillée.

Avant que les premières notes nous entraînent de l'Espagne au sud de l'Amérique, Gérard Guillaume a rappelé les principaux épisodes qui ont marqué l'histoire de notre église.



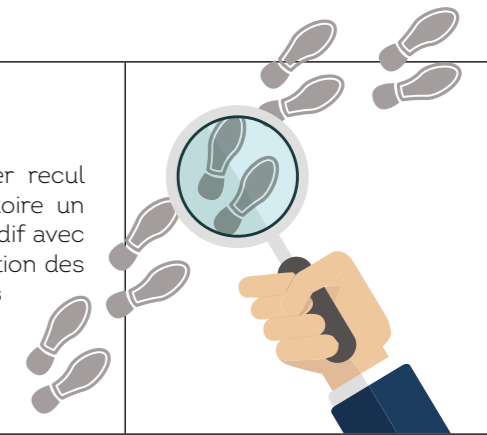
Puis, Rémi Jousset et Judicaël Perroy ont ravi l'assemblée avec un florilège du répertoire de la guitare classique à travers les époques : Fernando SOR (Gran Solo Op. 14, Leçon n°4 et Marche de Cendrillon), Luys de NARVAEZ (Fantasia del quarto toño, musiques de la renaissance : Adieu mes amours et Mille regretz de Josquin des Prez, Je Veux Laysser Melancolie de Jean Richafort) Maurice OHANA (Tiento), Miguel de FUENLLANA (Tiento del primer toño), Joaquin RODRIGO (Tiento Antiguo), Francisco TARREGA (Recuerdos de la Alhambra) et enfin Joaquin TURINA (Rafaga).

LA MAISON DES TRADITIONS

UN BILAN ET UN AVENIR

Bilan de la fréquentation 2019

La fréquentation de la Maison des Traditions concède un léger recul en 2019. Depuis plusieurs années, nous observons sur le territoire un démarrage de saison de plus en plus lent. Un début de saison tardif avec peu de ponts, associé à des fortes chaleurs fin juin et une diminution des groupes à l'automne expliquent cette légère baisse. Cependant, **les entrées du Festival Rural et de la Journée du cidre, organisés par l'association des Amis de la Maison des Traditions, ont augmenté, respectivement de 20% et de 35% par rapport à 2018.** Tandis que les Journées européennes du patrimoine sont en hausse également de 35%, toujours en comparaison avec 2018.



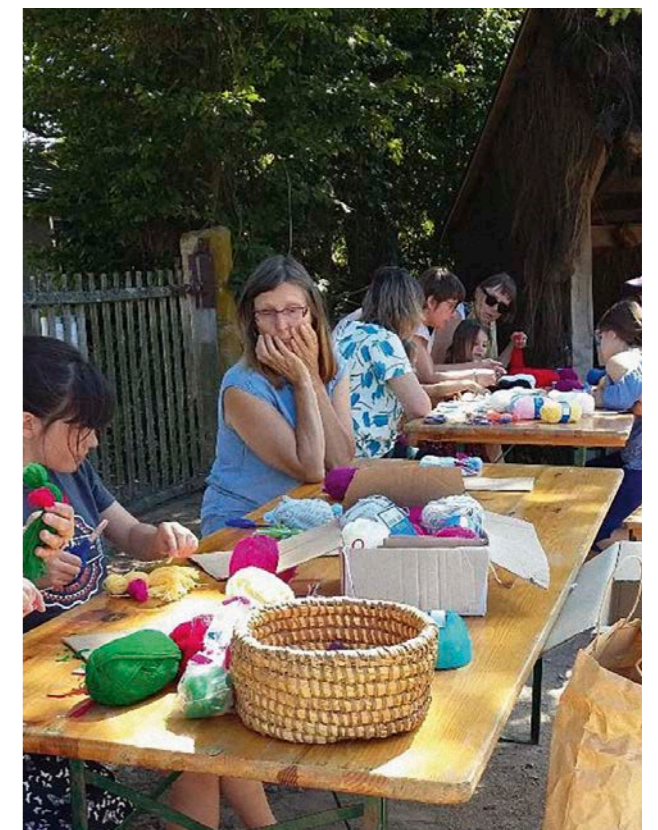
Les différentes animations organisées durant la saison ont toutes remporté un vif succès et les traditionnels ateliers de fabrication du beurre, de poupées de laine ainsi que la Murder Party, ont tous affiché complet.

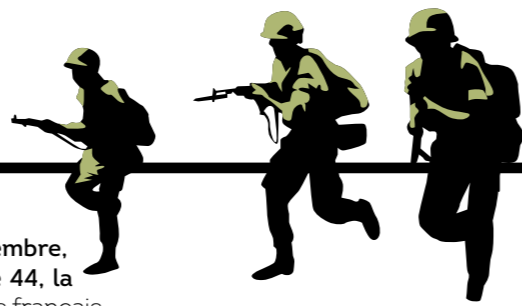
La Murder Party, une nouveauté en 2019 ! Cette animation a été co-organisée avec Birette'n'co, société spécialisée dans l'évènementiel de loisirs. **Les joueurs ont dû résoudre une intrigue policière**, chercher des indices, écouter aux portes et interroger les autres concurrents pour découvrir le meurtrier de cette pauvre Anne, la couturière (fictive) du village. **Au total, 40 participants ont joué les détectives** le temps d'un après-midi.

La Maison des Traditions a également accueilli différentes expositions.

- **“Zoomsur lanature”**, réalisée par l'association BerryNature Environnement, celle-ci a présenté une cinquantaine de photographies inédites de libellules, papillons, orchidées, mammifères et oiseaux captés sur le vif.
- **“Sur les Pas de Jean-Louis”**, un hommage au poète Berrichon Jean-Louis Boncœur restitué sous la forme d'une vidéo à partir de photographies actuelles, réalisée par le photographe Yannick Pirot.
- **“Été 44, la libération de l'Indre”** exposition réalisée par l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, section de La Châtre. **Cette exposition raconte 3 mois d'une lutte commencée le 6 juin 1944 avec le débarquement en Normandie** durant laquelle la Résistance locale a joué un rôle majeur jusqu'à la fin des combats le 10 septembre 1944. **Des objets, affiches, journaux, photographies ont accompagné et illustré le propos.**

De nombreux groupes ont été reçus pour des visites commentées, notamment des élèves de classes de maternelles et primaires. En plus d'une visite commentée adaptée à leur âge, nous leur proposons soit un jeu comme “La Maison dans tous les sens” ou le jeu de piste “Maison, raconte-moi les traditions”, soit un atelier de découverte comme la fabrication du beurre ou le travail de la laine. **Les enfants ont comme toujours été enthousiastes, curieux et volontaires.**





Les élèves de l'école de Chassignolles ont quant à eux rencontré en novembre, deux membres de l'ANACR 36 qui leur ont présenté l'exposition "Été 44, la libération de l'Indre" et leur ont raconté la vie et le travail des résistants français durant la seconde guerre mondiale en ponctuant leur récit d'anecdotes personnelles qui ont fasciné les enfants.

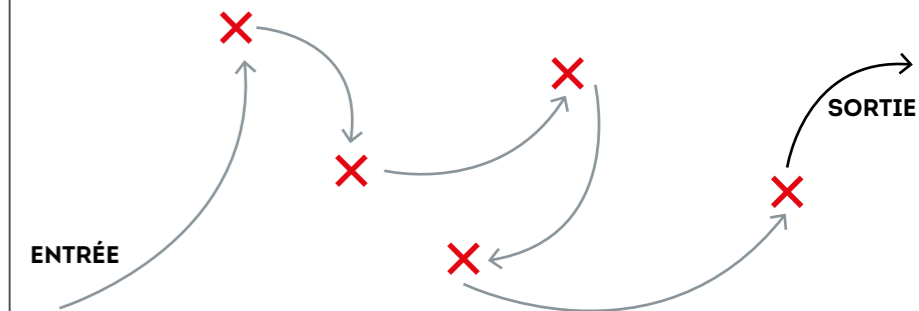
En octobre, la commune a accueilli, à la salle des fêtes, le Théâtre Maurice Sand pour une soirée délocalisée, avec le spectacle intitulé "Hommage à Audiard". Devant une salle comble, la compagnie Clin d'œil, située à Saint-Jean-de-Braye, a dévoilé un spectacle cabaret-jazz, haut en couleur, qui nous a ramenés cinquante ans en arrière, à l'époque des films où l'humour corrosif, version Audiard, déclenchait des rires et des répliques indémodables.

Vous pouvez voir une partie de ces événements sur la page Facebook de la Maison des Traditions. Nous la mettons à jour très régulièrement et partageons une grande part de notre travail sur celle-ci. Vous pouvez y voir l'avancée de l'inventaire de la collection et prochainement le réaménagement du musée, ainsi que de nombreuses photos des animations, des expositions ou des vues de la Maison des Traditions suivant les saisons. Chaque activité du musée est également annoncée sur cette page facebook.com/maisondestraditionsdechassignolles, qui compte à ce jour 1930 abonnés, ainsi que sur notre site Internet : lamaisondestradiations.org.



Puis à partir de ce scénario détaillé, le scénographe, **Éric Verrier mettra en forme la nouvelle histoire du parcours par la conception de mobiliers divers**, par l'installation d'un éclairage approprié... tandis que **Nathalie Debaecker, la graphiste, définira une ambiance graphique et colorée** selon les thématiques abordées dans les différents espaces et selon les publics ciblés.

Tout ce travail s'effectuera pendant la fermeture annuelle de la Maison des Traditions (de la Toussaint à Pâques) et se prolongera au-delà avec une ouverture prévue durant l'été 2020.



Réaménagement du parcours de visite

Après une année de réflexion et de questionnement sur le parcours de visite permanent avec le comité de pilotage (voir le bulletin municipal 2018), le **Conseil Municipal a lancé en début d'année un appel d'offres pour le recrutement d'une agence spécialisée en muséographie-scénographie**.

L'agence Sens de Visite, composée d'Éric Verrier, scénographe, designer et maître d'œuvre, d'Agnès Levillain, muséographe et Nathalie Debaecker, graphiste, a obtenu le marché.

Plusieurs critères ont retenu l'attention du Conseil Municipal. D'abord, leur démarche pédagogique : **les aménagements proposés permettront de développer des dispositifs de médiation favorisant l'interaction**.

Ensuite, leurs connaissances approfondies des musées d'art et traditions populaires et enfin, leurs expériences professionnelles ont orienté le choix du Conseil Municipal en leur faveur.

Après un diagnostic du musée et de son parcours permanent, le rôle d'Agnès Levillain, en tant que muséographe, sera de **définir un concept c'est-à-dire d'élaborer un scénario, une histoire à partir des collections permanentes**. Ce scénario visera à décrire précisément le parcours. **Des objets emblématiques seront sélectionnés, des textes seront rédigés** avec une hiérarchisation dans les niveaux de lecture **et des illustrations qui accompagneront ces objets, seront choisies**. Suite à ce travail, il faudra déterminer quels outils de médiation il conviendra (objets de manipulation, vidéos...) de mettre en adéquation avec le discours de la visite.



Visite guidée par les enfants de l'école de Chassignolles

Durant toute l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre d'un projet pédagogique en partenariat avec la Maison des Traditions, les élèves de l'école de Chassignolles, les classes de CE1-CE2 de Jérôme Bridon et CM1-CM2 d'Hélène Bianca, ont travaillé sur les collections permanentes du musée.

Par groupes, ils ont choisi des objets, des outils ou des machines. Puis, ils ont étudié ces pièces afin de connaître leurs noms, leurs utilités, leurs fonctionnements...

Le temps d'une soirée, les élèves de Chassignolles sont devenus les guides de la Maison des Traditions, pour leur famille, le 27 juin 2019. Chacun leur tour, ils ont présenté une ou plusieurs pièces du musée.

Ce travail leur a permis d'appréhender un musée : son fonctionnement et ses métiers.

Carole Foucault et Marie Imbert
équipe de la Maison des Traditions



L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Marcel Charbonnier nous a quittés en octobre, l'Amicale des Donneurs de Sang a perdu son président d'honneur.

Marcel était un des fondateurs de l'Amicale en 1972, il était un membre très actif. Il a su faire la promotion du Don du Sang, toujours présent aux collectes de sang sur la commune. Il a été président de 1998 à 2011. Il a fait vivre l'association avec les différentes manifestations. Il assistait tous les ans au congrès départemental qui se déroule dans les différentes communes du département et même en 2019, il était avec nous.

Il nous a laissé l'amicale, nous mettrons tout en œuvre pour faire vivre l'association comme Marcel a pu le faire.

Au revoir Marcel.



Vendredi 7 juin 2019, le rendez-vous était fixé à 13h30 place du champ de foire à La Châtre. Deux bus de 50 places nous attendaient...

"NOUS" c'est-à-dire les jeunes, garçons et filles du Football Club Bas Berry, les dirigeants, les éducateurs et les parents.

Où allions-nous ?

AU PARC DES PRINCES!!! ou plutôt des PRINCESSES ce jour-là, pour...

LE MATCH D'OUVERTURE DE LA COUPE DU MONDE FÉMININE entre la **FRANCE** et la **RÉPUBLIQUE DE CORÉE**.



LE FC BAS BERRY SUPPORTER DES BLEUES !!!

UN TRÈS GRAND MERCI A TOUS NOS PARTENAIRES



Pour certains d'entre nous c'était la première fois que nous allions à **PARIS**, pour d'autres c'était une première dans un grand stade, **pour tous c'était la première fois que nous allions assister à un match d'ouverture de la coupe du Monde.**

Malgré un léger retard dû à un problème de billetterie aux entrées du stade (Et oui !!! L'informatique c'est bien quand ça marche...) la majorité d'entre nous, parvenait dans les tribunes avant que le spectacle de la cérémonie d'ouverture ne soit terminé...Quoi qu'il en soit, **nous étions tous réunis quand le moment fut venu de nous lever et de chanter La Marseillaise** (la main sur le cœur...) **avec les 45 000 personnes présentes au Parc.**

Ensuite, place au match, aux encouragements des bleues, aux chants et à l'explosion de joie quand Eugénie Le Sommer, Wendie Renard et Amandine Henri (j'sais pas si vous connaissez ?) ont marqué les 4 buts amenant la victoire de l'équipe de France.

Après avoir applaudi une dernière fois les championnes du jour, lors de leur tour d'honneur, il était l'heure pour tout le monde de rejoindre les bus (à noter que le retour fut beaucoup moins bruyant que l'aller...) de dire au revoir à la Grande Dame illuminée et de revenir dans notre cher Berry.

Nul doute que **chacun se souviendra longtemps de cette journée**, qui en passant, a pu être financièrement accessible à tous grâce aux aides financières des communes de Chassignolles, Crevant et Le Magny, du Conseil Départemental, du Lion's Club de La Châtre, de l'entreprise Le Baron, de la SEGEC et d'Intersport.



L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES TOUJOURS DYNAMIQUE !

En 2019 très peu de nouveaux adhérents sont arrivés mais l'association a poursuivi ses activités habituelles : Club joie de vivre, Atelier Mémoire. Deux repas dominicaux, toujours conviviaux, ont eu lieu en mars et en septembre 2019 à La Grange.

Un atelier "Fabriquer ses produits cosmétiques" a réuni 11 personnes le 8 février 2019.

Pour 2020, à la demande de plusieurs adhérents, un ou deux voyages d'une journée seront organisés au printemps et/ou à l'automne. Les projets sont en train d'être finalisés. Nous espérons qu'adhérents et non adhérents de Familles Rurales seront nombreux et que ces sorties donneront satisfaction à tous les participants.

Le maintien à domicile est toujours actif sur la commune. En 2019, nous avons aidé environ 25 personnes.

La solidarité étant une de nos principales valeurs, n'hésitez pas à nous contacter si vous pensez que certaines personnes de votre entourage (famille mais aussi voisins) peuvent avoir besoin de nos services. Il est possible de constituer des dossiers pour solliciter d'éventuelles aides.

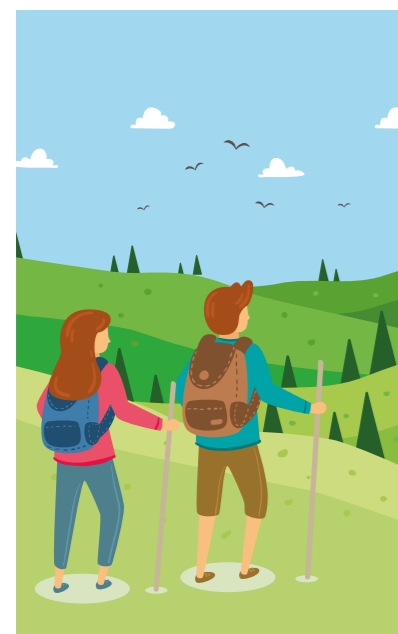
Nous recherchons toujours de nouveaux adhérents et des bénévoles pour nous aider et apporter des idées nouvelles.

Rappel des coordonnées :
Michèle POITRENAUD
Présidente 02 54 30 24 51
Jean Ranty Vice Président
Jeanine Villatte Trésorière
Françoise Ageorges Secrétaire

Bureau Familles Rurales de La Châtre
Téléphone : 02 54 48 49 72.



CHASSIGNOLLES CLUB DE MARCHE



Le club de marche a participé au balisage des chemins avec la commune, le groupe paysage, la communauté de communes de la Châtre/Sainte-Sévère.

3 circuits ont été balisés : "Promenade avec Célestine" de 3,3 km, "la campagne au fil des siècles" de 15,5 km et "Bocages et traditions" de 21,5 km.

Ces circuits sont représentés sur le panneau d'affichage à côté de la mairie et sont consultables sur le site pays-george-sand.fr

Pour la saison 2018/2019 le club comptait 35 adhérents avec 23 licenciés.

Pour la saison 2019/2020 il y a 33 adhérents avec 18 licenciés.

Une sortie à Chambord a été organisée en covoiturage avec 34 participants. Au programme : un tour de calèche, un spectacle équestre et une visite du château par une journée froide mais ensoleillée.

La randonnée annuelle de septembre s'est déroulée avec succès (335 participants). Participation au téléthon le 7 décembre avec une randonnée, une séance de jeu et une soirée pot-au-feu.

Prévisions pour 2020

Assemblée générale de la FFR (Fédération Française de Randonnée) à La Tazonnière le 15 février suivie d'un repas à la Grange.

Voyage à Chassignolles (Haute Loire) avec les donneurs de sang.

Randonnée annuelle le 20 septembre 2020.

LE MOT DE MADAME LE MAIRE

Avec ce bulletin municipal c'est le **30^e rendez-vous annuel** auquel les élus vous ont conviés.

Pour nous, il est important d'aller jusqu'à vous pour **vous rendre compte des travaux réalisés au cours de chaque année**, travaux auxquels vous contribuez financièrement à travers la part qui revient à notre commune sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et l'impôt sur le revenu que vous acquittez.

Ce fut cette année encore l'occasion de vous faire partager les différentes animations proposées sur notre commune et de **porter à votre connaissance un certain nombre d'informations.**

2019, aura été marquée sur notre département, comme bon nombre d'autres, **par une sécheresse sans précédent** qui vient nous rappeler que l'eau est un bien commun qu'il faut préserver, qu'il va falloir stocker et partager.

Ce phénomène climatique a pu provoquer des désordres sur un certain nombre de vos bâtiments. **Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune a été faite auprès du Ministère de l'Intérieur.** À l'heure où je vous écris je ne sais pas si celle-ci recevra un avis favorable.

Pour notre territoire, **2019 aura été le démarrage de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** lancé par la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère ; ce dont nous vous avons informé dans le bulletin 2018. Cette procédure devrait aboutir à la fin du 1^{er} trimestre 2022 à l'approbation du document opposable à tous les habitants de notre territoire.

Je vous invite à **suivre son évolution par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <http://plui-lachatre-stesevere-demain.fr>** et à participer aux réunions publiques qui sont organisées, car chacun de nous est concerné.

En effet, ce document, outil de planification qui traduira une vision prospective d'aménagement sur les 15 prochaines années de notre commune et de notre bassin de vie, doit veiller à l'articulation entre politiques municipales et stratégie communautaire tout en étant en concordance avec le document d'Orientations et d'Objectifs du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Pays de La Châtre.

En ce qui concerne notre commune, vous avez pu au fil des pages précédentes découvrir les réalisations terminées et celles en cours.

Avant de refermer ce bulletin, je voudrais vous souhaiter, au nom de toute l'équipe municipale, tous nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour vous et vos familles.

Élisabeth Labesse

L'ÉTAT CIVIL 2019



NAISSANCES*

BONNIN CHATEL Malo 22.07.2019

MARIAGES

BRISSE Florent, Aurélien et LEBEAU Marjolaine, Chantal 18.05.2019

JOURDAIN Nicolas et DUBERNARD Natacha, Solange, Sylviane 29.06.2019

L'HOPITAL Michel, Jacques et HASSOUNA Nadia 19.08.2019

DÉCÈS

BERNARDET Raymond 07.03.2019

NOC Claude, Michel 03.06.2019

BIGRAT Henri 24.06.2019

COUVRET Anne-Marie 12.07.2019

AGEORGES Solange veuve DUBUJET 03.08.2019

CHANCE Raymond 23.08.2019

CHARBONNIER Marcel 25.09.2019

PIROT Rémy 02.10.2019

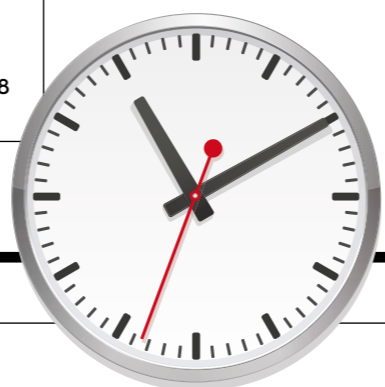
CHARBONNIER Henri, Bernard 07.10.2019

CROUILLER Roger, Albert 12.10.2019

SIWIASZCZYK Delphine, Lucie 06.12.2019

*AUJOURDANNE Lola, Anna, née le 16 janvier 2018, ne figurait pas dans l'état civil du bulletin 2018

LES INFOS



PRATIQUES COMMUNALES

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30.

Samedi de 8 h à 11 h

Tél. : 02 54 48 07 02

E-mail : mairie.chassignolles36@orange.fr

Permanence des élus municipaux

Mme le Maire : le jeudi de 9 h à 12 h

MM. les Adjointes : le samedi de 11 h à 12 h

Tarif enfant (6 à 12 ans) : 1,50 euros

Entrée gratuite pour les chassignollais

Tél. : 02 54 48 00 57

Site : lamaisondestraditions.org

E-mail : maison-traditions@wanadoo.fr

En raison du réaménagement du parcours, nous invitons les visiteurs à s'informer des dates de réouverture de la Maison des Traditions avant toute visite

BIBLIOTHÈQUE

Ouverture : le 1^{er} mercredi de chaque mois, de 11 h à 12 h.

GARDERIE

Dans le cadre du RPI, une garderie existe à l'école du Magny.

Elle est ouverte à tous les enfants du RPI et fonctionne

de 7 h à 9 h et de 16 h 30 à 19 h sur demande.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi 10 h à 11 h 45, Mardi, Jeudi et Vendredi 9 h 15 à 11 h 45,

Samedi 10 h 15 à 12 h.

Tél. : 02 54 06 00 98

LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

UNION SPORTS ET LOISIRS CHASSIGNOLLAIS

Section théâtre : Philippe Schmitt

Tél. : 02 54 48 25 80

Section tennis : Élisabeth Labesse

Tél. : 02 54 48 17 24

Section tir : Michaël Caziot

Tél. : 02 54 06 06 51

FOOTBALL CLUB BAS BERRY (FCBB)

Romain Sied

Tél. : 06 70 00 24 69

Site : fcbasberry.footeo.com

TOUFEU-TOUFOLK

Jacqueline Fradet

Tél. : 06 65 24 45 02

CLUB DE MARCHÉ DE CHASSIGNOLLES

Martine Alapetite

Tél. : 02 54 27 49 19

FAMILLES RURALES

Michèle Poitrenaud

Tel. : 02 54 30 24 51

LES AMIS DE LA MAISON DES TRADITIONS

Pierre Chaput

Tél. : 06 17 91 19 30

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT

Jean-Louis Durand

Tél. : 02 54 30 12 22

SOCIÉTÉ DE SAINT-BLAISE

Pierre Daudon

Tél. : 02 54 30 20 65

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

Bernard Petitpez

Tél. : 02 54 48 35 30

ASSOCIATION DES CHATS-MAGNOLLES

Sabrina Spieczny

Tél. : 06 13 96 72 33

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

Annie Rochoux

Tél. : 02 54 06 02 34

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTRE / SAINTE-SÈVÈRE

Tél. : 02 54 62 10 10

SOUS-PRÉFECTURE

Tél. : 02 54 29 50 00

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Tél. : 02 54 24 60 00

UNITÉ TERRITORIALE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Tél. : 02 54 62 12 20

POLICE-GENDARMERIE DE LA CHÂTRE

Tél. : 17 ou 02 54 62 15 60

POMPIERS

Tél. : 18

SAMU

Tél. : 15

URGENCES - Numéro d'appel unique pour les utilisateurs de téléphone portable Tél. : 112

HÔPITAL LA CHÂTRE

Tél. : 02 54 06 54 54

CENTRE ANTIPOISON D'ANGERS

Tél. : 02 41 48 21 21

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA COUARDE

Tél. : 02 54 30 29 03

TRANSPORT PAR CAR POUR LA CHÂTRE

Les samedis matin et mercredis après-midi. Il suffit d'appeler au minimum 3 heures avant ou la veille au n° vert : 0 800 77 86 21 pour réserver. Coût : 2 euros.

REPAS À DOMICILE

Les personnes âgées ou sortant d'hospitalisation peuvent bénéficier de repas à domicile. S'adresser à la mairie.



ORDURES MÉNAGÈRES

Déchetterie

Tél. : 02 54 06 08 87

Accès avec une carte les lundis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00.

Attention, accès autorisé seulement jusqu'à 11h45 et 17h45.

Ramassage

Ordures ménagères (bac à couvercle bordeaux) :

le mardi des semaines paires

Emballages (sacs jaunes) :

le mercredi des semaines impaires



Point Propre

Le point propre est toujours à votre disposition, route du but, pour le verre, le papier et les recyclables

Pour tous renseignements, merci de vous adresser :

- à la mairie

- ou au service environnement de la Communauté de Communes La Châtre/Sainte-Sévère - Place du Général de Gaulle au 02.54.62.10.16

ou de consulter le site :

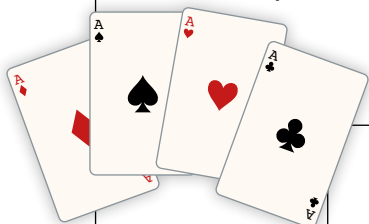
serviceenvironnement.wixsite.com/tritou

Avis aux propriétaires d'une résidence secondaire

Ils ont la possibilité de déposer leurs ordures ménagères dans un bac collectif fermé à clé. Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner au secrétariat de la mairie.

LES MANIFESTATIONS

- 12 janvier** : Concours de belote organisé par la société de chasse
- 18 janvier** : Loto organisé par le R.P.I "Les Chats-Magnolles" à la Tazonnière
- 25 janvier** : Saint Vincent organisée par le Comité de Saint Vincent



- 7 février** : Don du Sang à Saint-Denis-de-Jouhet de 15h30 à 19h
- 8 février** : Saint Blaise organisée par le Comité de Saint Blaise
- 15 février** : Assemblée générale de la Fédération Française de Randonnée à la Tazonnière



- 15 mars** : Loto organisé par le F.C.B.B à Chassignolles
- 20 mars** : Défilé de Carnaval dans le bourg de Chassignolles
- 21 mars** : Bal de Carnaval pour les enfants du RPI à l'ECLAM (Le Magny)
- 28 mars** : Représentation théâtrale organisée par l'USLC Théâtre

- 4 avril** : Représentation théâtrale organisée par l'USLC Théâtre
- 19 avril** : Brocante organisée par le R.P.I "Les Chats-Magnolles" à Chassignolles
- 25 avril** : Bal organisé par Toufeu-Toufolk avec la Bande à François



- 8 mai** : Cérémonie commémorative
- 22 mai** : Don du Sang à la Tazonnière de 15h30 à 19h

Fin juin : Kermesse organisée par l'association "les Chats-Magnolles" à l'ECLAM de Le Magny



- 5 juillet** : Méchoui organisé par le F.C.B.B à Chassignolles
- 14 juillet** : Cérémonie commémorative

- 25 septembre** : Don du Sang à Saint-Denis-de-Jouhet de 15h30 à 19h
- 20 septembre** : Marche organisée par le Club de Marche de Chassignolles



25 octobre : Soirée "moules frites" organisée par le F.C.B.B

- 11 novembre** : Cérémonie commémorative
- 27 novembre** : Don du Sang à la Tazonnière de 15h30 à 19h
- 29 novembre** : Concours de belote organisé par l'Amicale des Donneurs de Sang

